

Questionnaire de l'UNSF

Réponses de la liste Europe Ecologie

1. La reconnaissance de la profession

1. *Seriez-vous prêts à vous engager pour considérer la qualité de l'environnement bâti, du patrimoine national et de l'architecture comme étant d'intérêt public ?*

La qualité de l'environnement bâti est d'intérêt public, comme le démontre la crise du mal-logement. D'après la Fondation Abbé Pierre, on dénombre 600000 logements indignes, et 12,2 millions de personnes touchées par la précarité énergétique, des dépenses contraintes, liées à la qualité des bâtiments, qui alourdit considérablement leur situation financière et leur détresse sociale. La diminution des APL, les coups de bonneteau budgétaires sur les HLM ne font qu'aggraver cette situation. Le bâti, est aussi une exigence environnementale : de l'isolation thermique à la gestion des déchets ou des matières premières de la construction, chaque étape a une incidence en termes de pollution et de répercussions sur le réchauffement climatique. Le choix des matériaux est aussi primordial, tout comme les techniques de construction, pour se diriger vers une plus grande prise en compte des préoccupations environnementales et écologiques.

Nous sommes donc favorables à reconnaître la qualité de l'environnement bâti, du patrimoine national et de l'architecture comme étant d'intérêt public et pensons qu'il s'agit d'un levier pour enclencher la transition de l'industrie : de la rénovation thermique au remplacement des centrales au fioul, de l'économie circulaire et zéro déchet au commerce extérieur, l'Union doit s'appuyer sur les métiers nécessaires à la protection de la planète, par ailleurs créateurs d'emplois. Nous proposons ainsi une politique d'industrialisation et d'emplois verts de l'Europe, en impulsant les industries et activités respectueuses des limites planétaires, en premier lieu desquelles l'efficacité énergétique dont la rénovation thermique, les énergies renouvelables, le réemploi des déchets (par exemple la consigne ou le réemploi du textile) ;

2. *Seriez-vous prêts à promouvoir la spécificité d'une architecture durable de grande qualité dans les politiques de l'UE relatives aux marchés publics, prestation de services et qualifications professionnelles ?*

Nous voulons renforcer le soutien de l'UE à la construction et à la rénovation de logements en faveur de la protection du climat, en mobilisant significativement les outils d'investissement européen : Banque européenne d'investissement, le fonds européen de développement régional et le fonds européen pour les investissements stratégiques. Nous proposons d'instaurer une conditionnalité environnementale dans l'attribution des fonds européens, et des investissements du plan d'investissement que nous portons : ces critères concerneraient notamment la rénovation thermique, l'isolation et la performance énergétique des bâtiments.

Les marchés publics sont un levier de la transition : ils permettent, en proposant de conditionner une part des marchés, de privilégier les acteurs incluant la dimension environnementale dans leurs projets. Garantir la possibilité pour certains d'entre eux (PME, TPE, structures de l'ESS, etc.) de pouvoir y accéder est une de nos propositions. Concernant les qualifications professionnelles : les formations initiales intègrent de plus en plus la dimension environnementale : il faut continuer et accentuer ce processus. Pour la formation continue, il faut également la renforcer pour que les travailleurs puissent se former aux exigences et techniques nouvelles nécessaires à la transition écologique.

Défendre une architecture durable et de qualité est un enjeu dans la lutte contre le réchauffement climatique.

2. La transition écologique

Sachant que la construction bâtie représente 43% de la consommation énergétique au niveau national et 25% des émissions de gaz à effet de serre,

1. *Seriez-vous favorable à mettre en place une politique ambitieuse pour la rénovation des bâtiments avec la réalisation d'un audit global des constructions établi par un architecte formé pour avoir une vision globale et créative de valeur ajoutée, avant toute attribution de subventions ?*

Nous sommes favorables à la mise en place d'une politique ambitieuse pour la rénovation des bâtiments en Europe. Sur 35 millions de logements, la France compterait 7,5 millions de passoires énergétiques. L'enjeu de la rénovation thermique du bâti dans la bonne réussite de la transition écologique est donc majeur, mais aussi pour assurer un meilleur pouvoir de vivre à tous les ménages.

Pour répondre à cet enjeu, nous proposons un **grand plan d'investissements massifs pour le climat** pour l'UE de 100 milliards d'euros par an. Ces investissements seront prioritairement dirigés vers 5 secteurs : la sobriété et l'efficacité énergétique, la mobilité durable, la protection de la biodiversité, l'agriculture agro-écologique, les énergies renouvelables.

La réalisation d'audits préalables par des architectes avant l'attribution de subventions est une idée intéressante. En effet, elle permettrait d'éclairer les choix. Le recours à l'architecte permettrait d'avoir une vision globale des actions à conduire, ce qui est plus judicieux qu'un raisonnement secteur par secteur (chaudières, fenêtres, chauffage, isolation ...). En tant que professionnel de la rénovation, l'architecte a toute sa place dans cet immense chantier qui attend nos sociétés : c'est un gage de qualité et d'indépendance. Mais cette préconisation ne peut être une charge supplémentaire dans les budgets.

2. *Seriez-vous prêts à soutenir l'organisation d'états généraux de l'aménagement du territoire avec les élus et les architectes, les urbanistes, les paysagistes, pour ensemble relever le grand défi écologique, énergétique et climatique ?*

La consultation, le débat, font partie des outils nécessaires à une démocratie vivace et effective pour les écologistes. La représentation des citoyens dans de telles instances, en complément des experts et des diverses parties prenantes, est pour nous importante.

Les travaux sont nombreux et doivent impliquer la population et les acteurs du secteur : développer les mobilités propres, réintroduire la nature dans les espaces urbains, concilier les activités humaines avec la protection de la biodiversité, lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, encourager et soutenir les constructions éco-responsables et la rénovation thermique des bâtiments, développer la production d'énergies renouvelables dans les territoires ... Pour relever ce grand défi, il est pertinent de réunir tous les acteurs concernés, pour identifier les blocages, les forces et les potentialités de chaque territoire. Impliquer les citoyens est indispensable, car la transition énergétique ne peut se réussir sans eux : ils doivent devenir des acteurs de celles-ci.

Plus que les concertations, c'est d'action dont le climat a besoin. Il nous reste environ 10 ans pour inverser la courbe du réchauffement climatique : nous devons enclencher immédiatement des mesures d'ampleur, en lien avec la population, à l'échelle de toute l'Europe.

3. *Seriez-vous prêts à abaisser, comme en Belgique, le seuil du recours obligatoire à l'architecte dès le premier m2 construit ?*

Aujourd'hui, en France, ce seuil est fixé à 150m² de plancher existant. Nous sommes bien conscients de l'importance des experts que sont les architectes dans les projets. Mais cette préconisation ne peut devenir une charge supplémentaire et obligatoire pesant sur les budgets des ménages.

3. La défense et l'accompagnement du citoyen européen

1. *Pourriez-vous apporter votre soutien à la définition des contenus de missions et des barèmes adaptés à chaque type de projet, pour permettre aux consommateurs d'apprécier le plus précisément possible, les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le projet et d'assurer à l'architecte une juste rémunération garante de la qualité sa prestation ?*

Depuis l'ordonnance du 01/12/86 relative à la liberté des prix et de la concurrence, la publication de barèmes est interdite. Les honoraires de l'architecte sont donc librement négociés entre les parties signataires. La définition des contenus de missions et de barèmes adaptés à chaque type de projet permettrait donc de donner une plus grande lisibilité des tarifs aux consommateurs, tout en garantissant une juste rémunération pour les architectes.

2. *Etes-vous favorable à la convergence européenne des systèmes de responsabilités-garanties-assurances, étendue à tous les acteurs de la construction, pour protéger de façon identique les consommateurs de tous les pays européens et pour favoriser, dans le respect des règles, la libre-circulation des biens et des services ?*

On observe actuellement de fortes différences entre les pays européen en matière de responsabilité, de garantie et d'assurance. L'obligation d'assurance qui incombe aux architectes et aux entreprises de construction n'existe pas dans tous les Etats membres, l'étendue des garanties et la durée des responsabilités diffèrent également d'un pays à l'autre. Au sein de l'UE, les taux de cotisations des architectes peuvent varier de 1 à 10. Cet état de fait crée inévitablement de l'iniquité entre les différents acteurs du secteur.

Nous sommes donc favorables à une convergence européenne des systèmes de responsabilité, de garantie et d'assurance qui incombent aux architectes et aux acteurs de la construction. Cette convergence permettrait de renforcer le niveau de garantie pour les consommateurs, mais aussi pour les architectes, de réduire les distorsions de concurrence entre les acteurs.

Nous considérons néanmoins que si convergence il y a, elle devra se faire par le haut. La France est aujourd'hui l'un des pays qui présente les durées de responsabilité parmi les plus longues et l'étendue de garantie les plus élevées. Le niveau d'exigence du système français, source de garanties pour les consommateurs et de protection pour les architectes, pourrait donc constituer un point de convergence progressive pour les autres Etats membres.

4. La simplification au service de tous

1. *Peut-on compter sur votre appui pour poursuivre l'harmonisation des durées de formation au niveau européen (5 ans d'études, 2 ans d'expérience pratique) ?*

Les études d'architecture s'inscrivent déjà dans le schéma européen d'harmonisation des diplômes, dit LMD. La durée d'étude est de 5 ans dans la plupart des Etats membres. Cependant, dans certains Etats, les formations incluent de longues périodes de pratique

avant de pouvoir exercer la profession. Nous sommes favorables à l'harmonisation des durées de formation au niveau européen, entre autres parce que cette harmonisation facilite la mobilité des étudiants au sein de l'UE.

2. *Peut-on compter sur votre appui pour aboutir à la pleine reconnaissance mutuelle des diplômes au niveau européen ?*

Nous soutenons une harmonisation des diplômes et de leur reconnaissance mutuelle au niveau européen car il est indispensable pour le plein exercice de la liberté de circulation des personnes, à leur liberté d'établissement et de prestation de services. C'est une condition indispensable pour que le marché unique fonctionne pleinement, ce qui ne peut être le cas sans une mobilité des travailleurs en son sein.

3. *Quels seraient pour vous les moyens à mettre en œuvre pour que les marchés intracommunautaires soient pleinement ouverts à tous les architectes de l'UE ?*

Pour que la libre circulation des travailleurs soit pleinement effective (liberté d'établissement et liberté de prestation de service), il faut que :

- Les diplômes soient mutuellement reconnus, c'est une garantie que la personne dispose bien des connaissances fondamentales nécessaires à l'exercice de son travail.
- Une convergence progressive, voire une harmonisation des cadres législatifs nationaux, notamment en matière sociale. Or, on l'a vu, les systèmes d'assurance, de garantie et de responsabilité pour les architectes et les acteurs de la construction sont encore très différents d'un Etat membre à l'autre. Il faut donc aller vers une convergence progressive des législations nationales, pour que la libre circulation des architectes soit pleinement effective au sein du marché unique. Notamment pour les distorsions de concurrence ne soient plus aussi fortes.